FONDÉ EN 1893

NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Lundi 8 Décembre 1919

NUMÉRO 10 CENTIMES

IL FAUT knock-outer la Réaction ?

Le deuxième round va commencer pour le championnat municipal.

Il faut knock-outer la réaction avec la maestria de notre jeune héros Carpentier tombant le champion des vieilles méthodes : Beckett.

C'est encore la lutte des partis d'avenir contre les routiers des traditions périmées qui s'engage dans le ring des élections communales. La victoire doit appartenir à ceux qui représentent les générations nouvelles, l'énergie des travailleurs, contre ceux qui portent les couleurs de la routine et la graisse des tuteurs amollis.

Si on se laissait entraîner par l'instinct sportif, on dirait aux électeurs : votez pour des jeunes, pour des actifs, pour les candidats ardents, disposés à faire des choses hardies et utiles, même si elles ne cadrent pas avec les idées communément acceptées...

Mais le sens politique n'est pas si éloigné du sens des sports.

Ces jeunes, ces actifs de la vie sociale ce sont les hommes des partis sincèrement démocratiques. Leur idéal n'est pas atteint et ils cherchent, dans une constante évolution du milieu public, le moyen de l'atteindre. C'est avec eux que se poursuit le mouvement des idées et des faits nécessaire à l'amélioration du sort humain.

Au contraire les partisans du «statu quo», les réactionnaires, sont les amis de l'inaction. Ils ont atteint le maximum d'aise et de résultats pour eux et leurs pareils. La vie est chère, mais qu'importe ! puisqu'ils en vivent plus richement. Les quartiers ouvriers sont insalubres : ça n'a pas d'importance puisqu'ils ont de bonnes demeures. Les rues sont ignobles : ceci ne touche pas les citoyens qui roulent en auto.

Entre les candidats du bien-être pour le petit nombre, et les candidats de l'action pour les transformations profitables à la majorité, les électeurs n'hésiteront pas.

Le devoir du Nord

A Lille, les électeurs donneront leur préférence aux socialistes parce que, dans la capitale du Nord, plus qu'ailleurs, il est nécessaire d'apporter une profonde réforme à l'administration de la cité. A Croix, à Lambersart, à Loos, à Annappes, etc., ils rempliront le même devoir.

A Armentières, la liste du bloc socialiste-républicain doit rallier, sans hésitation, tous les suffrages. Ce serait une trahison de la part des républicains que de laisser la mairie revenir aux réactionnaires, après de si longues années d'affranchissement.

A Dechy, la liste du bloc doit renforcer, par sa victoire, la situation des excellents démocrates qui ont compris que l'union à gauche était plus que jamais indispensable.

A Valenciennes, ce centre d'une admirable région vraiment républicaine, les sept candidats socialistes passeront haut la main, et tous les hommes de progrès [illegible] sur leurs noms estimés, une manifestation de protestation contre les mœurs politiques des radicaux à l'eau de rose.

A Anzin, le vif succès de notre ami Thiétard et de six camarades doit être complété par l'élection du reste de la liste socialiste ; ce sera pour la population le meilleur moyen de marquer sa reconnaissante sympathie aux services rendus à tous par le maire Thiétard durant l'épreuve cruelle de l'occupation.

De même, dans toutes les communes, il faudra porter tous les suffrages sur la liste anti-réactionnaire, parce que le danger est reparu à droite, d'autant plus perfide qu'il est plus dissimulé.

En avant, le Pas-de-Calais !

Dans le Pas-de-Calais, le souvenir des retentissantes victoires des élections législatives et municipales est trop vif encore pour ne pas inspirer une extrême ardeur à tous nos amis.

Voyez ce pauvre M. Lefebvre du Prey dégringolé de son siège à Saint-Omer ! Que ce spectacle vous donne du cœur au ventre ! Les socialistes s'installent demain soir, pour la première fois, dans l'Hôtel de Ville des sacristains de la cathédrale.

A Calonne-Ricouart, la liste socialiste doit, toute inspirée des saines leçons coopératives de notre ami César Bernard, entrer avec lui à la mairie pour y faire de la bonne besogne contre la vie chère.

A Lillers, encore un succès socialiste en perspective et un gros succès dans cette ville enfin ouverte aux idées d'avant-garde !

A Auchy-lez-Hesdin à Verquin, à Marles-les-Mines, le ballottage nettement en faveur de nos camarades sera, demain soir, l'occasion d'un triomphe socialiste.

Partout, dans les quelques communes indécises, se complétera la défaite des réactionnaires.

Et ainsi nous aurons préparé, dans la région du Nord, l'avènement des méthodes ordonnées et réalisatrices de la démocratie. Dans la France, surprise par la vague passagère de peur conservatrice, nos concitoyens donneront l'exemple salutaire de la fidélité à la vraie République !

Alex WILL.

LES DEBUTS DE LA NOUVELLE CHAMBRE

Elle est convoquée Lundi

Paris, 6 décembre. — Lundi prochain 8 décembre, la Chambre issue des élections du 16 novembre dernier, entrera en fonctions pour quatre ans et demi, c'est-à-dire pour une période allant jusqu'au 31 mai 1924. Un décret l'a convoquée en session extraordinaire ainsi que le Sénat, parce que la session ordinaire de 1919 a été close par décret. Elle va siéger en vertu de cette convocation aussi longtemps que cela sera nécessaire, puis elle reviendra de plein droit le second mardi de janvier 1920, pour tenir, en vertu des prescriptions constitutionnelles, sa session ordinaire de l'année prochaine.

LE DOYEN D'AGE

Dans la session extraordinaire qui va s'ouvrir lundi prochain, la Chambre nouvelle sera présidée par le doyen d'âge, assisté des six plus jeunes membres comme secrétaires provisoires.

C'est M. Jules Siegfried, député de la Seine-Inférieure, qui sera, comme dans la précédente assemblée, le président d'âge. L'honorable doyen qui est né le 12 février 1837, et qui va bientôt avoir 83 ans révolus, donne l'exemple de la plus verte et de la plus active vieillesse. Alsacien d'origine, il va avoir l'heureuse et enviable mission de saluer les 24 députés de nos deux provinces reconquises à leur apparition dans la salle des séances.

Les deux membres les plus âgés qui venaient après M. Siegfried dans l'ancienne Chambre, n'ont pas été réélus. Ce sont MM. Piou et le général Pédoya.

La Chambre nouvelle ne paraît pas avoir de nouveaux membres susceptibles de faire fonctions de président d'âge en cas d'empêchement du doyen. C'est encore aux députés sortants réélus qu'il faudrait faire appel.

Le plus âgé après M. Siegfried est M. René Brice, député d'Ille-et-Vilaine, né le 23 juin 1831. On sait que M. René Brice est le beau-père de M. Paul Deschanel, le président sortant.

LE SECRETAIRE

A l'heure où nous écrivons ces lignes, on n'est pas encore fixé définitivement sur le nom des six membres les plus jeunes appelés à remplir les fonctions de secrétaires provisoires. Toutefois, parmi eux figureront certainement les aviateurs Heurteaux, député de Seine-et-Oise, et Fonck, député des Vosges. M. Mauriès, député du Tarn, et notre ami Georges Richard, député du Pas-de-Calais, qui tous quatre sont âgés de 26 ans.

Contrairement à un usage pratiqué depuis longtemps, il n'y aura pas lieu d'élire un président d'âge jusqu'au jour de la constitution de la Chambre par l'élection de son bureau définitif.

La disposition réglementaire en vertu de laquelle se faisait cette nomination d'un président provisoire a été abrogée au cours de la législation qui vient de finir.

C'est donc le doyen d'âge qui continuera à diriger les débats de la nouvelle assemblée pendant toute la durée de la vérification des pouvoirs. C'est, en effet, la première tâche, et toute autre affaire cessante, à laquelle la Chambre devra se consacrer.

M. BOURGEOIS ÉLU

MEMBRE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES et POLITIQUES

Paris, 6 décembre. — Dans sa séance de samedi, à laquelle assistait M. Millerand, l'Académie des Sciences Morales et Politiques a procédé au remplacement de M. Xavier Charmes, décédé.

Au premier tour de scrutin, M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, est déclaré élu par 32 voix contre 6 bulletins blancs sur 38 votants.

L'Académie accorde ensuite le prix Wolowsky (législation, 3.000 francs) à M. Danjon, professeur à la Faculté de Droit de Caen, pour son traité du droit maritime, et le prix Gabriel-Monod (histoire, 3.000 francs) à M. Prantout, professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

La classe 1920 appelée en février La classe 1918 libérée en avril

La classe 1920, qui est depuis longtemps recensée et dont tous les hommes ont passé le conseil de revision, sera appelée sous les drapeaux au commencement de l'année prochaine; nous croyons pouvoir annoncer que la date de cet appel sera fixée entre le 15 et le 20 février.

La classe 1920 sera rapidement instruite, de telle sorte que les hommes de la classe 1918 puissent être libérés du 15 au 20 avril.

Le Conseil Suprême

LA NOTE AU GOUVERNEMENT ALLEMAND EST REDIGEE

Paris, 6 décembre. — Le Conseil Suprême s'est réuni samedi matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Clémenceau. Le maréchal Foch et le maréchal Wilson n'assistaient pas à la séance. M. Louchour était présent. Le Conseil Suprême a adopté à l'unanimité le texte de la réponse à la communication faite au nom du Gouvernement Allemand par le baron Von Lersner, relativement à la note des puissances alliées et associées du premier novembre concernant la mise en vigueur du traité de paix.

Le Conseil a pris acte des résolutions adoptées par le Conseil économique dans sa dernière séance tenue à Rome.

Parmi les questions les plus importantes envisagées figure le ravitaillement de l'Autriche et de l'Arménie. Des mesures immédiates ont été prises. Le Conseil a examiné enfin la question du paiement du droit de douanes à l'Allemagne à l'entrée de sa frontière terrestre. Le Gouvernement Allemand désirerait qu'il soit perçu en or comme il est fait déjà pour le droit de douane à la frontière maritime.

La solution de cette question a été remise au moment de la mise en vigueur du traité, les alliés se refusant à donner un tel avantage incompatible avec les difficultés que l'Allemagne soulève pour l'application du traité et avec les mesures économiques défavorables dont elle use en prohibant l'importation de nombreux articles.

Le Congrès National des Mineurs

CENT-TRENTE-SIX SYNDICATS SONT REPRESENTES

Paris, 6 décembre. — Le congrès extraordinaire de la fédération nationale du sous-sol a été ouvert ce matin, salle Egalitaire, rue de Sambre-et-Meuse, sous la présidence de Gaumot, de l'Allier.

Le Congrès qui durera deux jours doit s'occuper principalement de la question des retraites minières.

Au cours de la séance de ce matin tous les mandats ont été validés. Une proposition des mineurs du bassin de la Mure (Isère), protestant contre les intentions de M. Forgeot, député de le Marne tendant à la suppression du droit de grève, a été déposé sur le bureau et la séance a été renvoyée à cet après-midi.

Explosion à bord d'un chalutier

Toulon, 6 décembre. — Un des anciens chalutiers de la guerre, la « Balsamine », vendu à l'industrie privée, avait quitté Toulon hier matin pour La Rochelle. Il allait faire escale à Marseille pour y charbonner quand une explosion se produisit dans la chaudière. Le chef mécanicien et un chauffeur furent tués.

L'explosion causa, en outre, des dégâts matériels importants.

La « Balsamine », qui était déjà à proximité de Marseille, fut prise à la remorque par le vapeur « Biskra » qui la ramena à Toulon.

Les victimes ont été transportées au cimetière.

LE SCANDALE DU Ravitaillement

UN MARCHAND DE VOLAILLES, UN COMMANDANT, UN SERRURIER, UNE DEMI-MONDAINE, VENDAIENT 6.000 FRANCS LA TONNE DE SAINDOUX ACHETÉ A L'ETAT 3.600 FRANCS, VASTE TRAFIC DE BONS DU RAVITAILLEMENT

Paris, 6 décembre. — A la demande du ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, M. Lavayssé, chef du Service de la répression des fraudes à la Préfecture de police fit il y a quelque temps procéder à une enquête préalable pour rechercher les conditions dans lesquelles des quantités importantes de riz et de saindoux, destinées à l'agglomération parisienne, avaient été détournées de leur destination. Devant les résultats de cette première enquête, une information fut ouverte et confiée par le parquet à M. Warrain, juge d'instruction. Ce magistrat décerna 98 commissions rogatoires qui furent exécutées par plusieurs commissaires du service des fraudes et des commissaires de police de Paris et de la banlieue. Voici quels furent les résultats de leurs investigations :

Au cours des visites domiciliaires effectuées des documents nombreux et curieux ont été saisis et l'enquête a, dès à présent, établi que de nombreuses personnes n'ayant nullement qualité pour vendre du riz et du saindoux, s'étaient livrées à la spéculation sur des quantités considérables de ces denrées, les raréfiant à Paris, réalisant rapidement de gros bénéfices et faisant, par contre-coup, monter les prix très sensiblement.

Plusieurs millions de kilos de riz et de saindoux du ravitaillement, destinés à alimenter Paris, ont été expédiés dans les principales villes rhénanes, Strasbourg, Coblentz, Mayence, etc.

Catégories de spéculateurs

Les vendeurs n'ayant pas les frais de détail, ont réalisé des bénéfices énormes en vendant par grosses quantités, aussitôt après réception des marchandises, et ces denrées ayant été grevées ensuite de frais de transport et des bénéfices prélevés par les intermédiaires et les négociants destinataires, les agissements de ces vendeurs ont provoqué la hausse de ces denrées.

D'autres de ces vendeurs sont plus coupables encore ; ceux-là, qui tenaient directement du ravitaillement ou par des intermédiaires le riz et le saindoux, les ont revendus et réexpédiés de Paris à des prix nettement spéculatifs. C'est ainsi que du riz payé 85 francs les cent kilos et qui devait être vendu par eux à Paris un franc le kilo a été revendu par eux en gros 150 et 170 francs les cent kilos. Du saindoux acheté 3.60, qui aurait dû être vendu de 4 à 4.20 en détail à Paris, a été revendu en gros 600 et 635 francs, départ Paris.

Un des principaux inculpés est précisément un ancien fonctionnaire du Ravitaillement, le commandant Lachaut qui, grâce aux relations qu'il avait conservées dans ce service se fit attribuer 50 tonnes de lard et 20 tonnes de saindoux. Le lard lui était cédé à 275 francs les cent kilos et revendu, après avoir passé entre les mains d'une dizaine de mercantis, à 600 francs. M. Lachaut a ainsi réalisé de scandaleux bénéfices. Les inculpés dans cette importante affaire de trafic sont au nombre d'une vingtaine. Ils vont comparaître devant la 10me chambre correctionnelle.

Le trafic des bons

Mais il y a d'autres culpabilités. L'enquête a établi que certains individus s'étaient livrés au trafic des bons provenant du ravitaillement. Plusieurs bénéficiaires de ces bons, au lieu d'acheter la marchandise, revendaient ces bons à des tiers, lesquels, parfois, les revendaient eux-mêmes à d'autres, et ce, à des prix variant de 5 à 25 francs par cent kilos de marchandises représentées par ces bons.

Un de ces intermédiaires, s'est procuré ainsi 25.000 francs dans le mois de mai et 60.000 fr. dans un autre mois

Enfin, il est à remarquer qu'un certain nombre de ces trafiquants ne peuvent arguer de légitimes prévisions commerciales, car ils se sont improvisés du jour au lendemain commerçants, ou leurs occupations n'avaient absolument rien de commun avec la vente du riz ou du saindoux ; l'un d'eux avait jusqu'alors vendu des volailles, un autre était serrurier, plusieurs représentants en vins étaient courtiers en chambre ; il y a même une demi-mondaine.

C'est le public qui a payé

Ces agissements ont eu la plus fâcheuse répercussion pour les denrées sur le marché de Paris, d'avril à septembre dernier, le riz et le saindoux du ravitaillement y étaient devenus des plus rares. C'est plus de trois millions de kilos, qui, pour chacune de ces denrées, avaient été soustraits au marché.

M. Lavayssé a fait transporter les nombreux documents saisis au cours des perquisitions au greffe du tribunal correctionnel, à la disposition de M. Warrain, juge d'instruction. Ce magistrat a désigné comme experts MM Truffaut, Michel et Poirrier.

On prévoit un grand nombre d'inculpations.

Est-ce une nouvelle affaire Thain ?

UN GARÇON DE RECETTES DISPARAIT AVEC 60.000 FRANCS

Paris, 6 décembre. — Depuis septembre dernier, France Adam, âgé de 25 ans environ, demeurant dans un hôtel, 30, rue Custine, était employé chez M. G. Voinnot, banquier, 43, rue Saint-Lazare, en qualité de garçon de recettes. Diligent et ponctuel, il donnait toute satisfaction à son patron. M. G. Voinnot s'absenta de Paris il y a une quinzaine de jours, laissant la direction de sa maison à son fondé de pouvoirs, M. Delhom. Mercredi dernier, France Adam fut averti qu'il aurait à toucher le lendemain, à la Banque de France, un chèque de 60.000 francs. Ce chèque lui fut remis, comme convenu, jeudi matin, et fut touché à la Banque avant midi. Depuis ce moment, on ignore ce qu'est devenu l'encaisseur dont on a perdu la trace.

A la banque Voinnot, les renseignements fournis sur France Adam sont bons. On n'avait eu, jusqu'ici, qu'à se louer de ses services. Mais, d'après les dépositions recueillies d'autre part, France Adam, contrairement à ses habitudes, aurait revêtu jeudi matin un complet neuf, coiffé son chapeau melon au lieu du feutre de travail. Dans sa chambre, on a trouvé une boîte contenant des débris de lettres dont les signatures et les adresses avaient été soigneusement arrachées. Enfin, le garçon de l'hôtel où France Adam demeurait s'est étonné, ce matin-là, de trouver son locataire levé dès sept heures, alors qu'il avait peine à le réveiller les autres jours.

Célibataire, France Adam vivait très simplement. On ne lui connaissait aucune relation suspecte.

audacieux dans une bijouterie

Le Havre, 6 décembre. — A dix heures, rue de Paris, dans un endroit des plus fréquentés, un individu a jeté un pavé enveloppé dans un journal dans la glace d'une bijouterie et à travers le trou ainsi fait, il a volé des bijoux estimés à quarante mille francs. Le malfaiteur a pris la fuite sans pouvoir être rejoint.

4,000 tonnes de sucre à la mer

Le Havre, 6 décembre. — Le vapeur américain « Santiago » allant à Rouen, avec 4,000 tonnes de sucre, s'est échoué en aval de Villequier.

Le vapeur est dans une position difficile. Deux remorqueurs sont partis à son secours.

ON GAGNE UN MILLION

Que toucherez-vous ? 630.000 francs !

BENEFICE DE GUERRE OU REVENU EXCEPTIONNEL SELON LE CAS.

On discute beaucoup l'application de la loi sur les bénéfices de guerre au lot d'un million gagné par une Société industrielle. Nous avons demandé à une personnalité des plus importantes des contributions son opinion :

— Le lot d'un million gagné par une Société industrielle vient augmenter les recettes de cette Société du million gagné. Son bilan comportera donc un million de plus que ses recettes normales. La loi dit que tout bénéfice excédant les bénéfices constatés avant les hostilités seront considérés comme bénéfices de guerre. Si cette Société fait de brillantes affaires nul doute que le million entre dans la partie considérée comme bénéfices de guerre, c'est-à-dire excédant les bénéfices constatés avant les hostilités. Si, au contraire ses affaires étaient moins prospères qu'avant 1915, le million tout entier ou une partie pourrait échapper aux bénéfices taxés, puisqu'ils parferaient la perte ou le manque de bénéfice sur ce bilan.

— Mais alors, si le million avait été gagné par un simple particulier, il ne serait pas frappé à titre de bénéfice de guerre ?

— Assurément non, mais il serait taxé tout d'abord du vieil impôt sur les bénéfices de loteries, soit 100.000 francs. Puis, comme le bénéficiaire aurait eu cette année-là un revenu de neuf cent mille francs, revenu occasionnel, je le reconnais, mais revenu tout de même, car c'est un gain et non un héritage, il aurait à payer l'année suivante l'impôt sur le revenu. Or, la taxe de l'impôt sur le revenu pour un revenu de 900.000 francs est de 30 pour cent, c'est donc pour le gagnant d'un lot d'un million en 1919, 270.000 francs d'impôt sur le revenu à payer en 1920.

— Mais c'est à désirer que votre numéro ne sorte pas !

— Attendez avant de vous récrier :

100.000 + 270.000 = 370.000. Il reste encore 630.000 francs, et cela vaut la peine. Refusez si vous voulez !

630.000 francs. J'ai réfléchi, je les accepterai, mais qu'on ne me dise pas que j'ai gagné un million.

Vienne manque de tout

M. RENNER VA VENIR A PARIS POUR IMPLORER LE SECOURS DES ALLIES

Paris, 6 décembre. — M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, a communiqué hier matin au conseil une émouvante lettre du chancelier autrichien. M. Renner fait connaître que la situation de Vienne est désespérée.

La ration officielle de charbon est de trois kilos par semaine et par personne. En fait, elle ne peut jamais être distribuée à tout le monde et de malheureuses femmes stationnent dans la neige une grande partie de la nuit dans l'espoir souvent déçu d'obtenir cette dérisoire aumône.

L'alimentation est déplorable et nul ne sait s'il mangera le lendemain. M. Renner demande la permission de venir à Paris implorer le secours des puissances. Le conseil, remué par le ton de sa lettre, a donné immédiatement cette autorisation.

Les souffrances du peuple viennois sont en effet terribles, et ce peuple est puni plus sévèrement que d'autres, cent fois plus coupables. Les premiers à demander un peu de pitié pour lui seraient certainement les Français qui pendant toute la guerre sont restés à Vienne, exerçant leur profession librement, sans être jamais ni molestés, ni humiliés.

Le commerce de nos alliés avec l'Allemagne

Du 1er janvier au 31 octobre 1919, les Etats-Unis ont exporté en Allemagne pour environ 500 millions de francs de marchandises ; l'Angleterre pour 725 millions de francs. A l'heure actuelle, les exportations des Etats-Unis sur l'Allemagne sont supérieures à celles de l'Angleterre.

Pendant les dix premiers mois de l'année, les achats effectués en Allemagne par les Etats-Unis ont monté à environ 45 millions de francs, tandis que les achats effectués par l'Angleterre ne dépassaient pas 7 à 8 millions de francs.

Le nouveau gouverneur de l'Indo-Chine

Paris, 6 décembre. — M. Maurice Long, député de la Drôme, est nommé gouverneur de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Albert Sarraut.

Cette nomination, faite sur la proposition du Ministre des Colonies, sera ratifiée par le prochain Conseil des Ministres. Mais elle peut être considérée, dès à présent, comme officielle, le président du Conseil ayant souscrit à ce choix, et M. Maurice Long ayant accepté la succession de M. Albert Sarraut.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller général de la Drôme, M. Maurice Long représente à la Chambre, depuis 1910, l'arrondissement de Die. Il est inscrit au groupe du parti républicain radical et radical-socialiste.

Il a été ministre du Ravitaillement sous le cabinet Painlevé, en septembre 1917, quand M. Violette abandonna ce portefeuille. Il démissionna deux mois plus tard, lors de la constitution du cabinet Clémenceau.

Il a été rapporteur à la Chambre du traité relatif au Congo.

Il est né à Crest (Drôme), en 1866.

D'ANNUNZIO RENONCERAIT AUX CONQUÊTES

Bâle, 6 décembre. — On télégraphie de Fiume à l'«Agence Centrale» :

L'échec des nationalistes aux élections italiennes a décidé d'Annunzio à renoncer à ses projets de conquête de Spalato.

Il aurait décidé de se rendre en Italie pour y entreprendre une campagne contre M. Nitti.

LES CHINOIS PILLEURS DE GARES

UNE BANDE IMPORTANTE SOUS LES VERROUX

Paris, 6 décembre. — Les inspecteurs de la Sûreté générale viennent d'arrêter une bande de Chinois, anciens travailleurs au compte de l'armée, qui pillaient depuis quelque temps les gares de Paris et de la banlieue et parvenaient à écouler en province le produit de leurs vols.

Ils avaient établi leur quartier général dans un hôtel des environs de la gare du Nord, où une perquisition minutieuse a fait découvrir des manteaux de grande valeur et des pièces de tissus dont les étiquettes avaient été enlevées.

Cette association de malfaiteurs qui comprend dix Chinois et une Française âgée à peine de 19 ans, a été envoyée au Dépôt. Voici les noms de ses membres : Jeanne Toussaint, Ling-Tchoung-Yu, Kouo-Heng-Suen, Souing-Tjeu-Sieng, Ly-Ah-Sain, Sze-Kai-Me, Tchang-Te-Cheng, Che-Kin-Tsin, Wan-Pai-Gnan, Yan-Yu-Lin et Pe-Tang-Tse.

La gare de Pantin, d'autre part, était depuis quelque temps mise à sac par des employés du réseau.

Les inspecteurs Bunières, Huot et Métout, du commissariat de Pantin, en ont arrêté dans la journée d'hier : quatre ont été capturés au moment où ils quittaient la gare par une issue dérobée ; les trois autres ont été cueillis à la sortie de leur travail, lorsqu'ils regagnaient tranquillement leur domicile avec un chargement d'objets volés.

LE DRAME D'ABSCON

Tuée d'un coup de revolver

Nous avons dit, dans notre numéro de samedi, que le boulanger Nestor Riche, 46 ans, avait tiré un coup de revolver sur sa femme, Félicie Dugimont.

Notre enquête nous permet aujourd'hui de donner sur ce drame de plus amples renseignements.

APRÈS L'ARMISTICE

L'armistice signé, Riche revint chez lui.

Dès le début, il s'aperçut que le ménage qui était auparavant des plus unis, ne « marchait » plus.

Riche chercha vainement les raisons.

Travailleur sobre, il ne pouvait comprendre les motifs pour lesquels sa femme le délaissait.

Même sa fillette ne le regardait plus !

Le 16 novembre, son épouse le quitta pour se rendre chez ses parents.

Riche fut très affecté de ce départ.

Le 5 décembre, vers 3 heures, il se rendit chez ses beaux-parents. Sa femme était souffrante. Questionnée, elle déclara qu'elle venait d'évacuer un fœtus.

Riche vit rouge et, prenant son revolver, le braqua sur sa conjointe, qui fut atteinte à la tempe gauche.

Des voisins mandèrent un docteur et, malgré les soins qui lui furent prodigués, la victime succombait le même soir.

Riche se constitua aussitôt prisonnier.

DECENTE DU PARQUET

Samedi matin, le Parquet de Valenciennes, représenté par MM. Chazal, juge d'instruction ; Savagner, substitut ; Goichot, greffier, et un médecin légiste, se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations d'usage.

Le médecin légiste pratiqua l'autopsie de la victime.

Son rapport sera déposé dans quelques jours.

Les meilleurs renseignements furent recueillis sur Riche qui, conduit samedi après-midi à Valenciennes, fut écroué à la maison d'arrêt.

Un vol de 11.000 francs au quartier de Caux à Douai

ON CAMBRIOLE LA CAISSE DU BUREAU DE LA DEMOBILISATION

Un vol vraiment singulier a été commis à la Caserne de Caux, au bureau de la Démobilisation. La caisse dudit bureau, contenant une somme de onze mille francs, a été mystérieusement enlevée dans le courant de la nuit.

Hasard heureux, dont ont profité les cambrioleurs : le planton qui devait garder le bureau avait découché cette nuit-là.

L'enquête menée aussitôt a permis la découverte de quelques indices qui ne tarderont pas, croit-on, à mettre la justice sur la trace des coupables.

En attendant, le planton fautif a été mis en cellule. Celui-ci se défend énergiquement de toute complicité avec les cambrioleurs.

Le vol, étant donné surtout les circonstances dans lesquelles il a été commis, a provoqué dans les milieux militaires une certaine émotion.

La B. M. opère à Denain

CINQ ARRESTATIONS

Depuis plusieurs semaines, de nombreux vols étaient commis à Denain et dans la région.

La B. M., saisie des faits, se rendit sur les lieux, et, grâce à l'habile enquête menée par MM. Desmettre, commissaire, et Lefebvre, inspecteur, plusieurs coupables sont à l'heure actuelle, sous les verrous.

Dans la nuit de vendredi à samedi, les policiers, en embuscade près de la maison de Louis Charron, 42 ans, électricien à Escaudain, virent les sieurs Buffels Alphonse, 21 ans, mineur à Denain, et Charles Pruvost, 22 ans, cultivateur à Denain, pénétrer dans ladite maison.

Tous deux étaient porteurs de divers ballots. Appréhendés, les policiers leur demandèrent d'où provenaient ces colis. Ils balbutièrent.

Mis en état d'arrestation et questionnés, ils passèrent des aveux et déclarèrent qu'en compagnie du sieur Fiévet Raymond, 19 ans, forgeron à Denain, ils dévalisaient les camps de ravitaillement et certaines maisons de commerce.

Une perquisition opérée au domicile de Charron permit de découvrir de nombreux objets, provenant de vols.

Une seconde perquisition opérée chez le sieur Bracq Hippolyte, 41 ans charretier, amena la découverte de deux mille kilos de fusées d'obus.

Charron, Pruvost, Buffels, Fiévet et Bracq ont été, samedi après-midi, conduits au Parquet et écroués.

L'enquête se poursuit et d'autres arrestations sont imminentes.

Monaco adopte Valenciennes et Beausoleil organise une fête pour Anzin

Nous apprenons que sur la proposition de M. Lajoie, frère de notre concitoyen, la ville de Monaco vient de voter un crédit de cinq cent mille francs, destiné à venir en aide à la reconstruction de Valenciennes, et la ville de Beausoleil a décidé d'organiser une fête au bénéfice d'Anzin, ville natale de M. Lajoie.

Une auto tombe dans le canal de l'Ourcq

Meaux, 6 décembre. — Ce matin, à l'entrée du village de Varrodes, sur la route de Paris à Soissons, une camionnette automobile, descendant la côte à toute allure, est allée se jeter dans le canal de l'Ourcq. Deux des occupants réussirent à sauter à terre où l'un d'eux se blessa grièvement ; l'autre se jeta à l'eau pour dégager le conducteur Antoine Buffet, âgé de 26 ans. Il n'y réussit pas : le cadavre du jeune homme fut retiré vers deux heures de l'après-midi.

M. Buffet était le neveu de l'ancien ministre du 16 mai.

La ceinture universelle

LE RATIONNEMENT DE LA FARINE EN TCHECO-SLOVAQUIE

Prague, 6 décembre. — En raison des difficultés de l'approvisionement, le Gouvernement a réduit la ration de farine vendue par le bureau du ravitaillement sur présentation des cartes. La ration sera abaissée à 9 kilos par mois.

Il sera délivré, en sus un kilo trois quarts de pain de seigle et un kilo de farine ou d'autres produits de minoterie (gruau, etc.), par semaine et par tête. Par exception, les mineurs recevront les mêmes rations qu'autrefois.

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE BELGE

Bruxelles, 6 décembre. — Le Conseil de cabinet a délibéré ce matin sur le passage de la déclaration ministérielle visant la politique extérieure. La déclaration dit en substance que le Gouvernement belge désir appuyer sa politique extérieure sur la France et l'Angleterre et rechercher les moyens d'arriver à une solution en ce sens.

LA BAISSE DU FRANC

La crise du change s'est encore accentuée hier. On a coté :

A Londres, 40 fr. 91 la livre au lieu de 40.22 la veille.

A New-York, 10 fr. 50 le dollar qui valait 10.33 jeudi.

A Genève, 1 fr. 98 le franc suisse, la veille à 1.92.

A Madrid, 2 fr. 07 la peseta.

ROUBAIX

UN APPEL A L'ACTION des Jeunes

Depuis déjà 6 mois les principaux groupements des Jeunesses Socialistes qui existaient avant la guerre dans nos régions sont rétablis, et aujourd'hui dimanche 7 courant aura lieu à Lille le Congrès interdépartemental du Comité d'Entente régional du Nord et du Pas-de-Calais de la Fédération Nationale des Jeunesses Socialistes, qui réglera et mettra au point les quelques petits détails qui sont encore à revoir.

Il ne reste à féliciter ici le camarade Edouard Ghesquière qui, à Lille, a pris l'initiative de reformer la Section des Jeunesses dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il a pris contact avec les jeunes dirigeants de nos organisations et les a décidés à mener une action qui a été couronnée de succès.

Après la grande bataille électorale qui, dans quelques jours va se terminer, et dans laquelle notre Parti a affirmé une fois de plus sa doctrine, sa force et sa discipline, il est nécessaire que les camarades qui ont en mains les rênes de nos organisations s'occupent dès maintenant de cette question si indispensable : l'éducation morale et physique de la Jeunesse prolétarienne.

A Roubaix, nous comptons à l'heure actuelle un petit noyau de jeunes qui va grossissant de plus en plus et nous laisse espérer que dans quelque temps, nous arriverons à mener à bien la tâche que nous avons entreprise. Il est certain que les Jeunes qui ont pris à l'heure actuelle la direction des différentes sections de Jeunesses dans nos villes du Nord devront être soutenus par tous ceux qui sont à la tête des organisations de notre Parti dans leur région, car il faut apprendre à ces Jeunes à cette Jeunesse si ardente, si active, qui vient derrière nous et qui, dans quelques années sera le porte-drapeau de tous nos organisations, ce que sont nos idées, notre but et le véritable idéal de la classe ouvrière par le Socialisme.

Il faut que tous nos efforts tendent à arracher ces jeunes gens des cafés, des maisons mal famées, des maisons de jeux, lesquels les font glisser sur une pente si souvent fatale. Il nous faut également arriver à les éduquer, à les éloigner de toutes des salles de préparation à la guerre (préparation militaire) : il faut, en un mot, leur apprendre à aimer la paix et à détester ce fléau qui, pendant de longs siècles et durant d'longues années encore a anéanti des millions d'hommes jeunes, forts et robustes, et qui, peut-être demain, recommencera encore plus violent que jamais.

En terminant, j'espère que l'appel que je fais sera entendu et, qu'en collaboration avec les dirigeants de notre Parti, nous pourrons bientôt nous louer des résultats obtenus et regarder l'avenir avec confiance, car notre vaillante armée de militants socialistes se verra renforcée par nos jeunes camarades qui, bien disciplinés et éduqués, nous donneront une force nouvelle sur laquelle nous pourrons compter pour affronter avec succès les luttes futures.

F. FRANÇOIS,

Secrétaire des Jeunesses socialistes de Roubaix.

La Victoire Inutile

Les journaux qui ont l'audace de se dire républicains — car tout est permis en ces temps d'anarchie où les mercantis règnent sans conteste, — ceux qui ont cette audace, donc, prédisent à grand renfort de grosse caisse que « le succès incomplet des républicains d'il y a quinze jours, se transformera aujourd'hui en une victoire définitive ».

C'est évident. Avec cette différence, toutefois, qu'il ne faut pas assimiler auxdits républicains les réactionnaires camouflés de ratiotinisme qui se présentaient sous l'égide du « Journal de Roubaix ». Car nul n'ignore plus que le succès de dimanche dernier revient, dans notre région, tout au moins, aux VRAIS républicains, à savoir les socialistes en général. Il suffit, pour s'en convaincre, de savoir compter, ne fût-ce que sur ses doigts.

Après cette rectification, nous pouvons donc prédire que le succès incomplet remporté, il y a huit jours, par nos amis, se transformera ce soir en une juste et grande victoire.

Aux élections législatives, malgré l'accroissement du nombre des socialistes, nous avons obtenu moins de sièges que l'on était en droit d'en attendre. On sait les causes, qui dépendaient à la fois du nouveau système électoral, et du concours de circonstances le plus défavorable que le Socialisme ait rencontré depuis près de 50 ans.

Et la Réaction, stupéfaite elle-même de ce qui lui avait apporté le hasard, s'est mise à chanter victoire. Elle a chanté à tue-tête, tant qu'elle s'en est étourdie. Elle se croyait maîtresse de la terre, comme autrefois, et ne s'est pas rappelé qu'il y a aussi un Sénat à élire, ni, peut-être, que cette élection dépendait des municipalités, ni que, enfin, les municipalités n'étaient pas élues.

Or, si ces messieurs ont pensé à cela, ils n'ont pas pris garde que l'épouvantail bolchevik était usé et ne vaudrait plus dans le scrutin municipal, où tout le monde se connaît et sait à quoi s'en tenir sur la mentalité de son voisin.

Où ils pensent aujourd'hui, que l'on peut très bien gouverner un pays avec ses Municipalités, et qu'un Sénat à tout ce qu'il faut pour dissoudre une Chambre !

VOTE DES REFUGIES

Scrutin de ballottage

En vue de permettre aux électeurs momentanément réfugiés à Roubaix, de prendre part au scrutin de ballottage de ce jour, 7 décembre, dans leurs communes d'origine, il est porté à la connaissance des intéressés que, comme dimanche dernier, ils peuvent déposer leur vote dans l'urne qui sera placée à la Mairie, salle Pierre de Roubaix, de 9 heures à 18 heures.

Des enveloppes seront également mises à leur disposition dans la même salle.

UN GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY

Vendredi soir, un vieillard, M. H. Declerck, homme de peine, âgé de 70 ans, demeurant à Mouscron (Belgique), Chaussée de Lille, 114, est tombé de tramway au moment où celui-ci était en marche dans la rue de Gand.

Il fut transporté dans une maison et reçut les premiers soins de M. Ducatillon qui constata de sérieuses contusions internes. Il fut admis à l'hôpital de Tourcoing.

Son état, quoique très grave n'offre pas d'inquiétudes.

MORT SUBITE DANS UNE USINE

M. le commissaire du 2e arrondissement s'est transporté hier vers 2 heures de l'après-midi à l'usine Toulemonde 33, rue de la Vigne, pour y faire une enquête relative au décès subit d'un